



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE POUR L'ACCES AUX CONCOURS
DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ**

Présentation du dispositif CPI 2017-2018

Afin de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans l'accès aux concours administratifs, la « CPI IRA » a pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi à préparer les concours externe et troisième concours d'accès aux IRA en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur. A l'instar des dispositifs créés dans les autres écoles d'application de service public, la CPI IRA a vocation à accueillir un effectif d'au moins 30% des postes offerts aux concours.

Le dispositif est soumis à des critères socio-économiques (géographique notamment), de ressources, de mérite et de motivation.

1 Conditions préalables d'accès

Les candidats inscrits à la CPI doivent remplir les conditions leur permettant de se présenter au concours qu'ils envisagent de passer.

Ils doivent en outre :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de tout Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en situation régulière au regard du code du service national ;
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions.

2 Critères de recrutement

Les bénéficiaires de la CPI IRA sont sélectionnés par une commission composée d'au moins trois membres sur la base des critères suivants :

- la motivation,
- le profil socio-économique,
- le mérite, notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu de difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire, notamment pour les personnes ayant résidé ou étudié en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale,
- le potentiel, capacité d'investissement pour la préparation à un concours et d'adaptation à un futur emploi dans la fonction publique.

3 Modalités de recrutement

La sélection s'opère en deux temps : une phase de présélection, sur dossier, afin de déterminer les candidats

à auditionner et une phase de sélection, devant un jury, aux termes de laquelle la liste définitive des candidats retenus pour la CPI est arrêtée.

4 Calendrier de recrutement pour 2017/2018

Mise en ligne des dossiers et ouverture des inscriptions : **13 mars 2017**

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : **5 mai 2017**

Publication de la liste des candidats présélectionnés et convoqués à l'audition devant la commission de sélection : à partir du **30 mai 2017**

Entretiens d'admission : les **13, 14 et 15 juin 2017**

Publication de la liste des candidats admis : **le 16 juin 2017**

Réunion de prérentrée : **le 23 juin 2017**

Date de rentrée : **le 31 août 2017**

5 Contenu de la CPI

La formation vise à préparer les bénéficiaires de la CPI aux épreuves écrites et orales des concours pour l'accès aux IRA. Elle se déroule en deux parties :

- de septembre 2017 à février 2018 : préparation aux épreuves écrites avec les apports méthodologiques nécessaires pour les épreuves écrites des concours, mise en place de deux sessions d'épreuves dans les conditions du concours, accompagnement pédagogique. **L'attention des candidats est attirée sur l'importance du travail personnel à fournir dès la prérentrée de la CPI. En effet, seul un travail régulier peut leur permettre de se préparer dans les meilleures conditions.**

- à partir de mars 2018 : préparation aux épreuves orales du concours avec des apports méthodologiques, des séquences de tutorat et des oraux blancs personnalisés.

Les élèves de la CPI sont invités à se présenter à d'autres concours que celui de l'IRA pour augmenter leur possibilité d'intégrer la fonction publique.

6 Déroulement de la CPI

Les enseignements de la CPI se déroulent sur les sites avec lesquels une convention a été signée (faculté de droit de l'université de Lorraine à Metz, IPAG de Créteil, Nancy et Strasbourg) et pour partie dans les locaux de l'IRA de Metz.

Les candidats sont invités au moment du dépôt de leur dossier à préciser le site sur lequel ils souhaitent suivre le programme de la CPI.

La formation en classe préparatoire n'est pas rémunérée.

Les élèves de la CPI bénéficient de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique. Celle-ci s'élève au total à 2 000 euros. **Elle est versée en 2 parties sous réserve de vérification de l'assiduité aux enseignements de la CPI.**

Les allocations pour la diversité sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Les bénéficiaires de la CPI s'engagent à :

- adhérer sans réserve au règlement intérieur de l'IRA et à celui du site sur lequel ils suivent les enseignements,
- à être présents le jour de la prérentrée et le jour de la rentrée, (obligation sous peine d'exclusion)
- **à suivre de façon assidue** les cours, travaux pratiques et dirigés, à participer aux exercices de tutorat ainsi qu'à se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours externe ou 3^{ème} concours des instituts régionaux d'administration,
- à signaler à l'IRA tout changement d'adresse,
- à informer l'IRA des résultats des épreuves des concours passés.

La classe préparatoire intégrée (CPI) permet l'accès aux concours externe ou 3^{ème} concours ; elle ne prépare pas au concours interne.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site Internet de l'IRA de Metz

www.ira-metz.gouv.fr

pour en savoir plus sur la CPI consulter la rubrique CPI,
pour en savoir plus sur les concours d'entrée à l'IRA, consulter la rubrique concours,